



Action éducative et partenariat local :
du dispositif de veille éducative à la structuration du métier de
coordonnateur

BIBLIOGRAPHIE

(Documents consultables au CR•DSU)

■ **OUVRAGES, RAPPORTS**

RAYNAL (Marie)

La veille éducative

Extrait de : « Sécurités, ville et école », Forum européen pour la sécurité urbaine, 03/2004, pp.11-52

La violence en milieu scolaire ne peut pas être traitée comme un phénomène isolé. Parce qu'elle s'inscrit dans le territoire de la ville, l'école doit avoir toute sa place dans la politique locale de sécurité. Pour l'auteur, « protéger les enfants un par un (...) car l'individu résiste toujours et le traitement général des difficultés du haut de l'Etat à coup de dispositifs magiques est un leurre ».

RHEIN (Catherine), ESTERLE-HEDIBEL (Maryse), ROCHEX (Jean-Yves), et alii

Des écoles, des familles, des stratégies...

Les cahiers de Profession banlieue, 03/2004, 143 p.

« Face à ces phénomènes, des initiatives et différents dispositifs tentent de résorber les inégalités du système éducatif : la politique des zones d'éducation prioritaires, la veille éducative, le projet éducatif local. Ces nouvelles démarches sauront-elles lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités ? » Au sommaire notamment : les outils du partenariat, des expériences et initiatives en Seine-saint-Denis.

Veille éducative. 1ère rencontre nationale. Une démarche collégiale de prévention des ruptures scolaires et éducatives.

Région Ile-de-France, Délégation interministérielle à la ville, Profession banlieue, 12/2003, 32 p.

Cette journée a été l'objet de discussions autour de quelques grandes questions : les aspects innovants de la démarche ; l'articulation entre veille éducative et dispositifs éducatifs ou de prévention préexistante ; le mandat et le rôle du coordonnateur ; les problèmes éthiques et déontologiques du partage d'informations entre partenaires. À noter, la présentation de l'organisation de la veille éducative dans l'agglomération grenobloise par Corinne Masson.

CHAVRIER (Géraldine)

Les communes et la délinquance

Le Moniteur, 11/2003, pp. 136-142

Un guide juridique à l'attention des responsables et des acteurs locaux sur les règles en vigueur et les bonnes pratiques locales des communes et des intercommunalités en matière de lutte et de prévention de la délinquance. En troisième partie, présentation des partenariats et contrats locaux contre la délinquance et zoom sur les cellules de veilles et les contrats éducatifs locaux.

Contrat de ville de l'agglomération grenobloise. Veille éducative

GRENOBLE. Communauté d'agglomération, 04/2003, 24 p.+annexes

Un an après la remise du dossier de candidature, ce document qui n'est pas un rapport conclusif (la mise en œuvre des cellules de veille éducative étant sans cesse en évolution), rappelle le contexte d'intervention (une structuration de la veille éducative selon des sites intercommunaux) et les orientations prises par l'agglomération en 2002. Il précise l'évolution de la démarche sur un plan structurel, les moyens financiers et les axes à développer.

Contrat de ville de l'agglomération grenobloise. Veille éducative. Dossier de candidature

GRENOBLE. Communauté d'agglomération, 04/2002, 19 p.

Après l'ébauche du diagnostic préalable au dossier de candidature, ce rapport détermine les enjeux

qui sont à prendre en compte pour la veille éducative (besoins repérés) et les orientations qui seraient à mettre en œuvre.

BREVAN (Claude)

Veille éducative

Délégation interministérielle à la ville, 11/2001, 31 p.+ annexes

Un plan d'action précisant les principes généraux et les conditions de développement d'une démarche de veille éducative. Afin d'unifier l'action publique, il mobilise l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation ou l'insertion des jeunes. Il dresse un certain nombre de constats sur les actions engagées par chaque institution face aux situations de souffrance ou de rupture éducative des jeunes, et tente d'imaginer d'autres types de réponses.

■ DANS LES REVUES

Veille éducative : plus de 50 villes impliquées

La Lettre de la DIV n°89, janvier-février 2004, pp.1-3

LONGUEVAL (Jean-Michel)

Coordonnateur du projet éducatif local : un nouveau métier ? Une légitimité à conquérir

Les cahiers du DSU °36, 12/2002, pp 23-24

Jean-Michel Longueval brosse ici le tableau des fonctions de coordonnateur. Outre ses qualités et compétences professionnelles, il lui faut un positionnement transversal qui le légitime, accompagné d'un investissement fort de l'Éducation nationale aux côtés de la ville.

■ TEXTES OFFICIELS

*Circulaire du 25 janvier 2002 relative à la mise en œuvre de la veille éducative**

FRANCE. Premier ministre, 01/2002, 1 p.

*Circulaire du 11 décembre 2001 relative à la mise en œuvre de la veille éducative**

FRANCE. Premier ministre, 12/2001, 3 p.

* Téléchargeable sur <http://i.ville.gouv.fr>

■ ET SUR INTERNET...

www.ville.gouv.fr

Dossier Ville « veille éducative ». Pour aller à l'essentiel : présentation de la démarche, d'expériences, liens vers des documents et des sites pour aller plus loin.

<http://i.ville.gouv.fr>

Une vingtaine de documents téléchargeables sous la rubrique Dispositif : "veille éducative" (fiches d'expériences, textes officiels, actes de colloques et rapports, notes d'orientation, dossiers documentaires ou techniques...).

www.ffsu.org

Site du Forum français pour la sécurité urbaine

www.andev.com.fr

Site de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France

www.educlic.education.fr

Portail des professionnels de l'éducation